

*Initiatives ministérielles*

Durant la campagne électorale de 1988, à laquelle tous ceux qui siègent dans cette Chambre ont participé—on l'a dit bien des fois, mais il est indispensable que je le répète—on a pu lire dans le *St. John's Evening Telegram* du 14 octobre 1988 que le ministre du Commerce extérieur avait déclaré: «Personne n'a l'intention de modifier le programme d'assurance-chômage, aucune modification ne nous a été proposée depuis le rapport de la commission Forget et nous n'en prévoyons aucune.»

A peine six mois plus tard, j'étais sidéré de voir, ici même, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration proposer de le modifier radicalement. J'avais dit à mes électeurs que nous avions la promesse du gouvernement et je ne m'attendais à aucune modification. Imaginez, monsieur le Président, avec quelle déception, quelle surprise et quelle incrédulité j'ai assisté à ce coup de théâtre.

Ce que nous avons appris nous a causé encore une fois une mauvaise surprise. Nous avons appris que 1,3 milliard de dollars seraient enlevés aux prestations d'assurance-chômage. Cela représente 10 p. 100 environ des 13 milliards versés annuellement par l'assurance-chômage, ce qui veut dire suivant le rapport qu'environ 30 000 Canadiens sur 3 millions qui touchent des prestations d'assurance-chômage devront s'en passer; pour Terre-Neuve, suivant les études effectuées par le gouvernement, la perte serait de 30 millions de dollars.

C'est Benjamin Disraeli, je pense, qui disait qu'il y a trois sortes de mensonges—le mensonge pur et simple, le mensonge éhonté, et la statistique. Le député de Notre-Dame-de-Grâce a fait état de statistiques qui parlent de 83 millions de dollars pour Terre-Neuve.

Je possède un rapport du gouvernement de Terre-Neuve, qui a fait effectuer une étude distincte, suivant laquelle le total va s'établir à 112 millions. Ce n'est pas du tout la même chose. Le résultat calculé dépend des hypothèses faites au départ. Monsieur le Président, vous comprendrez que je dois me placer dans la situation la plus défavorable, non pas pour des raisons politiques mais pour tenir compte de ce qui pourrait arriver.

Le député de Burlington a cherché à minimiser dans une déclaration les effets que cela entraînerait. En fait le gouvernement a affirmé que l'impact va être marginal dans la province de Terre-Neuve et du Labrador, en raison du fort taux de chômage qui y sévit.

Permettez-moi de vous exposer quel va être cet impact, et il ne s'agit pas d'invention de ma part. Une étude statistique a été effectuée au moyen d'une base de données de simulation de politique sociale, d'un modèle pour micro-ordinateur mis au point par Statistique Canada. Elle montre que suivant les indications jusqu'à 11 000 Terre-Neuviens pourraient être touchés par le seul changement des conditions d'admissibilité; jusqu'à 30 000 par le changement de la durée des prestations; et jusqu'à 6 000 par les mesures concernant les démissions. S'il s'agit là d'un impact marginal, je ne suis pas à la Chambre des communes en ce moment en train de parler du projet de loi C-21.

Le gouvernement dira: «Mais vous ne comprenez pas.» Il soutiendra que 800 millions de dollars de prestations vont être réorientés vers les programmes de formation professionnelle. J'estime que cela est injuste pour le Canada rural pour deux raisons. Tout d'abord, c'est prélever sur le fonds de l'assurance-chômage pour faire tourner les programmes de perfectionnement professionnel.

Cela a déjà été dit par un de mes collègues et c'est injuste pour les gens les plus pauvres. Actuellement, les 13 milliards que coûte l'assurance-chômage viennent pour 43 p. 100 des employeurs, 31 p. 100 des travailleurs et 26 p. 100 du gouvernement.

Passons maintenant à la formation. Oui, je suis en faveur de la formation, mais comment s'applique-t-elle à ma circonscription? Je vais vous donner quelques exemples, monsieur le Président.

Avec mon personnel et des habitants de ma circonscription, nous avons analysé les pénuries identifiées de main-d'oeuvre à Terre-Neuve. Il y a environ 50 types de travail représentant 1200 emplois. Je ne vais pas embêter la Chambre en dissertant trop longtemps là-dessus, mais je vais prendre quelques exemples.

En voici un: «directeur de conserverie de poisson», nombre maximum à former, 50. Chaque conserverie de ma circonscription a un directeur et, autant que je sache, le gouvernement en ferme plutôt que d'en ouvrir. En plus, celles qui sont encore ouvertes ne fonctionnent qu'à 55 p. 100 de leur capacité.

Voici un autre exemple. Celui-ci s'appelle «échantillon de sols pour les concessions minières», 30 personnes. Je n'ai pas beaucoup de mines dans ma circonscription, mais il y a un projet d'exploitation minière dans une zone où l'on a désespérément besoin d'emplois. L'esprit d'entreprise est là, les professionnels et les spécialistes de l'organisation sont là. Tout le projet a été